. **DEPARTEMENT DE L'HERAULT - ARRONDISSEMENT DE BEZIERS**
Commune de POMEROLS
PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU MERCREDI 11 DECEMBRE

L'an deux mille vingt cinq, le 29 janvier à 18 heures 30, le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni sous la présidence de M. Le Maire, Laurent DURBAN au complexe sportif et culturel de marche gay, situé Avenue des Oliviers, Pomerols.

Présents :
Mrs Laurent DURBAN, Mickael DERRIEUX, Bernard ICHÉ, Jean Louis LAUX, Franck LERICHE, Gérard ORTIZ, Christian RIBIERO, Thierry SICARD, Claude STEKELOROM.
Mmes Ana BAYONA, Céline CAPDIVILA, Angelica LE-GOFF Marie-Aimée POMAREDE, Sylvie SALVADOR, Nelly SORLI, Marie-Line THIEULES
Mme Stéphanie BROUSSET, service administratif
Absents:
Mme Fabienne FABRE

M. le Maire met au vote le PV de la séance du conseil municipal du 11 décembre 2024. **Adoption à l'unanimité.**
M. le Maire propose de nommer Mme Céline CAPDIVILA comme secrétaire de séance. **Adoption à l'unanimité**

M. le Maire informe du retrait du Point 4 de l'ordre du jour du conseil municipal « création d'un nouveau stade municipal » . Le dossier de consultation des entreprises n'est pas tout à fait finalisé. Il sera mis à l'ordre du jour du prochain conseil.

ORDRE DU JOUR

1. Octroi de la garantie à certains créanciers de l'Agence France Locale – Année 2025
2. Gestion d'équipements informatiques entre la commune de Pomérols et la CAHM : approbation par avenant de la révision des tarifs du catalogue de service ainsi que de la convention cadre.
3. Extension du bâtiment de la cantine scolaire : demande de subvention auprès de l'Etat au titre de la DETR
5. Convention d'occupation temporaire du domaine public pour la mise en place sur la commune d'infrastructures de recharge pour véhicules électriques et hybrides rechargeables avec la CAHM et la société ITOTEM
6. Convention de délégation de maitrise d'ouvrage avec le Département pour les travaux de l'avenue de la Méditerranée
7. Construction du pôle médical – Subvention d'équipement de la CAHM : acceptation de la subvention
7. Location de la chapelle de l'ancien couvent : fixation des tarifs
9. Avis sur la révision du Plan partenarial de la gestion de la demande de logement social et d'information des demandeurs dans le cadre de la Conférence Intercommunale du Logement Hérault Méditerranée
10. Recrutement d'une enseignante dans le cadre d'une activité accessoire péri scolaire
10. Compte rendu des décisions prises par Mr le Maire dans le cadre de ses délégations

****

1. **Octroi de la garantie à certains créanciers de l'Agence France Locale – Année 2025**

Comme chaque année, il sera demandé au conseil Municipal de prendre une délibération cadre qui n'octroi pas de garantie mais qui permet à Mr le Maire, en cas de contractualisation d'un crédit avec l'Agence France Locale de garantir l'emprunt. (Même si la commune ne souscrira pas d'emprunt en 2025)
M. le Maire fait procéder au vote: **adoption à l'unanimité**

2. **Gestion d'équipements informatiques entre la commune de Pomérols et la CAHM : approbation par avenant de la révision des tarifs du catalogue de service ainsi que de la convention cadre.**

La commune a adhéré depuis 2023 au catalogue de service de la CAHM pour la gestion notamment de son parc informatique (suivi et entretien des postes) sur la base des tarifs suivants: 355 €/ an pour les postes administratifs et 270 € / an pour les postes des écoles (nous n'avons pas adhéré pour les écoles).

Suite à l'augmentation des coûts de la masse salariale, la CAHM souhaite passer un avenant afin d'augmenter les tarifs de la façon suivante : 422 €/ an pour les postes administratifs et 335 € / an pour les postes des écoles soit un surcoût de 67 euros pour la commune. Ce point a été voté au dernier conseil de la CAHM.

Monsieur le Maire précise que 10 postes des services administratifs (y compris l'ordinateur du policier municipal et de la responsable de La cantine) bénéficient de ce service actuellement.

Il est proposé aux membres du Conseil d'adopter cet avenant

M. le Maire fait procéder au vote: **adoption à l'unanimité**

3. **Extension du bâtiment de la cantine scolaire : demande de subvention auprès de l'Etat au titre de la DETR –**

Depuis le début de l'année scolaire, le nombre d'enfants qui déjeune à la cantine scolaire est en forte augmentation : plus de 130 enfants tous les midis. Malgré l'organisation en 2 services, les locaux actuels sont trop à l'étroit.

M. le Maire présente sur l'écran le projet de l'extension de la cantine. L'architecte « Philippe ESCAMEZ » a travaillé pour nous proposer ce projet : La cour de récréation ne serait pas touchée, les places de parking des instituteurs resteraient à l'identique. L'extension proposée est d'agrandir la cantine sur le devant sur une superficie de 44 m2 et de créer un bureau pour la responsable du service.

Le montant estimatif pour l'extension de la cantine scolaire s'élève à la somme de 95 500 € HT.

L'Etat dans le cadre de la DETR 2025 peut subventionner ces travaux (entre 20% et 60 %). La demande de subvention doit être déposée avant le 31/01/2025. Le but est de lancer rapidement le permis de construire puis l'appel d'offre pour une ouverture à la rentrée de septembre 2025.

M. le Maire propose aux membres du Conseil de solliciter cette aide financière.

M. le Maire fait procéder au vote: **adoption à l'unanimité**

5- **Convention d'occupation temporaire du domaine public pour la mise en place sur la commune d'infrastructures de recharge pour véhicules électriques et hybrides rechargeables avec la CAHM et la société ITOTEM**

La CAHM a lancé un appel à projet pour que toutes les communes de l'agglomération soient équipées d'au moins une borne de recharge.

La convention a pour objet de définir les conditions dans lesquelles la société ITOTEM est autorisée à occuper et exploiter les deux emplacements de bornes de recharges électriques sur la commune de 22 k watts : Soit un point de recharge sur le parking de la Mairie avec 2 places et un point de recharge avec 2 places sur le parking du pôle médical

(4 places dédiées à la recharge des véhicules électriques)

Durée de la convention : 15 ans

Montant de la redevance : 200 € HT /an et par emplacement

Le but est que les bornes soient installées rapidement et opérationnelles avant l'été , sous réserve du branchement effectif par Enedis.

Monsieur le Maire précise que si au bout de 15 ans, la commune ne souhaite pas renouveler la convention, la société s'engage à remettre en l'état et à l'identique les parkings.

M. le Maire fait procéder au vote: **adoption à l'unanimité**

6. **Convention de délégation de maitrise d'ouvrage avec le Département pour les travaux de l'avenue de la Méditerranée :**

Afin de pouvoir intervenir sur la route Départementale, il convient de passer avec le Département une convention de délégation de maîtrise d'ouvrage. Normalement le département aurait du prendre en charge une partie des

travaux et notamment l'enrobé. Au vu des difficultés financières rencontrées par celui ci, la commune n'aura pas d'aide financière de leur part pour la réalisation des travaux sur l'avenue de la Méditerranée mais elle doit quand même passer une convention pour réaliser ces travaux .

Mme Nelly SORLI prend la parole et demande : « M. Vincent GAUDY avait spécifié lors de la cérémonie des vœux du Maire que ce qui étaient engagé, serait financé. »
M. le Maire lui répond : « que le financement de l'enrobée n'était pas acté et notifié. Nous n'avons pas de document signé. »

M. le Maire fait procéder au vote: **adoption à l'unanimité**

7. Construction du pôle médical – Subvention d'équipement de la CAHM : acceptation de la subvention

Afin de pouvoir toucher le solde de la subvention accordée par la CAHM il y a deux ans , le conseil municipal doit accepter la subvention accordée par la CAHM d'un montant de 125 000 €.
M. le Maire fait procéder au vote : **adoption à l'unanimité**

8. Location de la chapelle de l'ancien couvent : fixation des tarifs

La commune est sollicitée par des artistes venant de l'extérieur et non résident à Pomérols pour exposer dans la chapelle de l'ancien couvent.
Il est proposé aux membres du Conseil de fixer un tarif unique de location pour la chapelle de l'ancien couvent de 80 € /semaine et/ou Week end pour les artistes uniquement non Pomérolais. Cette somme permettra de participer au frais d'électricité, d'eau et d'entretien.
La location de la chapelle restera bien entendu GRATUITE pour les artistes Pomérolais.
M. le Maire fait procéder au vote : **adoption à l'unanimité**

9. Avis sur la révision du Plan partenarial de la gestion de la demande de logement social et d'information des demandeurs dans le cadre de la Conférence Intercommunale du Logement Hérault Méditerranée

Dans le cadre des politiques d'attribution de logement sociaux un document opérationnel nommé le plan partenarial de gestion de la demande et d'information des demandeurs (PPGDID) a été adopté le 3 décembre 2018 en Conseil communautaire. Le PPGDID vise à améliorer la gestion et l'information concernant les demandes de logement social, en assurant transparence, équité, et collaboration entre les acteurs locaux.
Lors de l'approbation de ce PPGDID le système de cotation de la demande était un dispositif facultatif. Il avait été décidé de ne pas le mettre en place. Afin de se mettre en conformité avec la Loi, la CAHM a lancé un travail partenarial avec les communes et les bailleurs sociaux en 2023 qui a abouti à la proposition d'une grille de cotation. Une fois mise en place, cette grille de critères qui permet l'attribution de points aux dossiers des demandeurs de logement social au regard de leur situation individuelle, sera une aide à la décision. Elle est intégrée au PPGDID de la CAHM. L'avis des 20 communs membres de la CAHM a été sollicité le 3 Janvier 2025 par son Président. Un délai de deux mois est donné aux communes pour adhérer.
Mme Nelly SORLI prend la parole et précise : « Nous avons participé par le biais du CCAS à cette grille d'évaluation, j'ai personnellement assisté à cette réunion».
M. le Maire fait procéder au vote: **adoption à l'unanimité**

10. Recrutement d'une enseignante dans le cadre d'une activité accessoire péri scolaire

Afin de pallier aux absences ponctuelles du personnel municipal pendant le temps de la cantine, il est proposé de délibérer afin de pouvoir recruter ponctuellement une enseignante **du groupe scolaire** qui souhaite travailler entre 12 h et 14 h00.
Cette personne sera rémunérée sur la base d'un barème de l'éducation nationale
M. le Maire fait procéder au vote: **adoption à l'unanimité**

11. Compte rendu des décisions prises par le Maire dans le cadre de ses délégations

Conformément à la règlementation, il est porté à connaissance des membres du Conseil des décisions prises dans le cadre des délégations

N° 2023-D-20 : MARCHE DE NOËL AVEC LES SULFATES DE CUIVRES POUR UN MONTANT DE 400 € TTC

N° 2023-D-21 : MARCHE DE NOËL AVEC LA PENA LOS DEGLINGOS POUR UN MONTANT DE 1 000 € TTC

N° 2023-D-22 : MARCHE DE NOËL AVEC FESTISUD POUR UN MONTANT DE 1 560 € TTC

N° 2023-D-23 : PASSATION D'UN CONTRAT D'ENGAGEMENT AVEC HEMERA POUR UN MONTANT DE 1 750 € TTC

N° 2023-D-24 : PASSATION D'UN CONTRAT DE VENTE AVEC ID LOISIRS POUR LE SPECTACLE "LA NAVETTE ENCHANTÉE POUR UN MONTANT DE 2 000 € HT

N° 2024-D-01 : FETE LOCALE AVEC LE PENA LOS DEGLINGOS POUR UN MONTANT DE 500 € TTC

N° 2024-D-02 : PASSATION D'UN CONTRAT DE VENTE AVEC ID LOISIRS POUR LE SPECTACLE "SOIRÉE ADO" POUR UN MONTANT DE 1 200 € HT

N° 2024-D-03 : PASSATION D'UN CONTRAT DE VENTE AVEC ID LOISIRS POUR LE SPECTACLE "HUMORISTE" ET "HYPNOSE" POUR UN MONTANT DE 2 900 € HT

N° 2024-D-04 : FETE LOCALE AVEC ROD POUR UN MONTANT DE 525 € NET (GUSO A RAJOUTER)

N° 2024-D-05 : FETE LOCALE AVEC L'ORCHESTRE PAUL SELMER POUR UN MONTANT DE 4 350 € TTC

N° 2024-D-06 : PASSATION D'UN CONTRAT DE VENTE AVEC ID LOISIRS POUR LE SPECTACLE "WONDERLAND" POUR UN MONTANT DE 2 110 € TTC

N° 2024-D-07 : REPAS ET ANIMATION POUR LES SENIORS AU COMPLEXE SPORTIF ET CULTUREL POUR UN MONTANT DE 3 481.50 € TTC

N° 2024-D-08 : PÔLE MEDICAL : CONTRAT D'ENTRETIEN DES TOITURES TERRASSES POUR UN MONTANT ANNUEL DE 600 € HT

N° 2024-D-09 : PASSATION D'UN CONTRAT DE CESSION DE DROIT D'EXPLOITATION AVEC ETNIK HOP PRODUCTION POUR LE SPECTACLE « CONJUNTO JALEO » POUR UN MONTANT DE 1 650 € TTC

N° 2024-D-10 : PASSATION D'UN CONTRAT DE CESSION AVEC L'ART à TATOUILLE POUR LE SPECTACLE « CASTANHA é VINOVEL » POUR UN MONTANT DE 956.67€ TTC

N° 2024-D-11 : FESTIPOM AVEC LES SULFATES DE CUIVRES POUR UN MONTANT DE 500 € TTC

N° 2024-D-12 : PASSATION D'UN CONTRAT D'ENGAGEMENT AVEC LA COMPAGNIE KRYPTON MUSIC POUR FESTIPOM POUR UN MONTANT DE 1 000 € TTC

N° 2024-D-13 : SOIREE MOULES FRITES AVEC LA PENA LOS DEGLINGOS POUR UN MONTANT DE 500 € TTC

N° 2024-D-14 : PASSATION D'UN CONTRAT DE CESSION AVEC RECTO VERSO POUR LA SOIREE GOLDMAN POU UN MONTANT DE 2 600.58 € TTC

N° 2024-D-15 : PORTANT CREATION DE LA RÉGIE GENERALE D'AVANCES DE POMEROLS

N° 2024-D-16 : PORTANT MODIFICATION DE LA RÉGIE GÉNÉRALE DE RECETTES DE POMEROLS EN RÉGIE MIXTE

N° 2024-D-17 : MARCHE DE NOEL AVEC LA PENA LOS DEGLINGOS POUR UN MONTANT DE 800 € TTC

N° 2024-D-18 : PASSATION D'UN CONTRAT D'ENGAGEMENT AVEC HEMERA POUR UN MONTANT DE 1 800€ TTC

N° 2024-D-19 : FÊTE LOCALE AVEC DJ ROD POUR UN MONTANT DE 525 € NET (GUSO A RAJOUTER)

N° 2024-D-20 : FÊTE LOCALE AVEC LE GROUPE ESPERANZA POUR UN MONTANT DE 2 780 € TTC

N° 2025-D-01 : GESTION DE LA TRESORERIE – AUTORISATION D'OUVERTURE D'UN COMPTE A TERME

N° 2025-D-02 : ANIMATION POUR LE REPAS DES SENIORS AU COMPLEXE SPORTIF ET CULTUREL POUR UN MONTANT DE 3 200 € TTC

La séance est levée à 19H00.

Céline CAPDIVILA
Secrétaire de séance.

-